

Délibération N° 2023.12.006

OBJET : SEASY-AEP – PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DOUZE DECEMBRE à 18h30, les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle du Conseil Municipal à Longvilliers, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra	X	X	X
	BAGUENIER Arnaud	X	X	X
	BERNIER Didier	X	X	X
	BICENKO Katherine	X	X	X
	BOURGY Marc	X	X	X
	CHANCLUD Maurice	X	X	X
	COQUELLE Daniel (pouvoir de LELARGE Alain)	X	X	X
	DRAPIER Valère	X	X	X
	GATINEAU Christian	X	X	X
	GODEAU Hervé	X	X	X
	JEGAT Joëlle	X	X	X
	KRAEMER Gérard	X	X	X
	LE SCIELLOUR Claude	X	X	X
	LOPEZ Antoine	X	X	X
	MALARDEAU Jean-Pierre	X	X	X
	PORTHAULT Jérôme	X	X	X
	PRUVOST Pascal	X	X	X
	SAISY Hugues	X	X	X
TROGER Jacques (pouvoir de BARDIN Dominique)	X	X	X	
CA ETAMPOIS				
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	CORREIA José	X	X	X
	SARRAZIN Fabrice	X	X	X
GARANCIERE-EN-BEAUCE				
	TOTAUX	22 (2 pouvoirs)	22 (2 pouvoirs)	21 (2 pouvoirs)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint

Absents excusés : Dominique BARDIN qui donne pouvoir à Jacques TROGER ; Isabelle COPETTI ; Ghislaine COURTE ; Alain LELARGE qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE.

Madame Joëlle JEGAT est élue secrétaire de séance.

Date de convocation	05/12/2023	
Nombre de <i>dé</i> légués en exercice	40	
Nombre de <i>dé</i> légués prenant part au vote	22	
	Pour	24
	Contre	-
	Abstentions	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2321-2, R.2321-2 et R.2321-3 ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le schéma directeur de l'Eau potable et plus particulièrement le programme pluriannuel de travaux de gros entretien et d'investissement à réaliser ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des provisions semi-budgétaires facultatives pour prendre en compte le programme pluriannuel du schéma directeur de l'eau potable ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'effectuer des provisions facultatives semi-budgétaires, telles que prévues par l'instruction comptable M49 et selon le programme pluriannuel de travaux de gros entretien et d'investissements du schéma directeur de l'eau potable.
- Dit que le montant des provisions, leurs évolutions et emplois seront retracés sur l'état des provisions joint aux budgets et comptes administratifs.
- Précise que le montant correspondant sera inscrit au chapitre 68 des budgets concernés.
- Charge Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération et de transmettre les documents correspondants à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Rambouillet.



Fait à Ablis, le 13 Décembre 2023

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*